



Procès-verbal No 15

Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 27 novembre 2024

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024
3. Communications du Bureau
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Préavis Municipal n° 34/2024 Relatif au budget 2025
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
H. Pradervand	Ouvre la séance à 20h15.
L. Mertens	<p>1) Appel 31 conseiller.ères sont présent.es.</p> <p>Excusé.es: C. Aeschlimann, C. Blaser, D. Clot, C. Favia, V. Gallay, D. Glutz, R. Grahn, J.-M. Leber, M.-O. Lequint, U. Obregon De La Collina, D. Prélaz, S. Prélaz, A.-C. Prélaz Girod, H. Rassmussen</p>
H. Pradervand	<p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024</p> <p>Donne la parole à l'assemblée.</p> <p>Quelques modifications mineures sont demandées, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présent.es.</p>



3) Communications du Bureau

H. Pradervand

Les dates des séances pour l'année prochaine ont été décidées :

- Le mercredi 2 avril 2025
- Le mercredi 18 juin 2025
- Le mardi 7 octobre 2025
- Le mercredi 3 décembre 2025

Annonce trois naissances depuis la dernière séance du Conseil Communal.

- Liam Häussermann, né le 17 août
- Diane Mahieu, née le 27 septembre
- Elina Graber, née le 21 octobre

Doit malheureusement annoncer le décès de Madame Jane Guilloud, survenu le 11 octobre, la maman de notre Conseiller Timothée Guilloud.

[L'assemblée observe une minute de silence]

Souhaitait également remercier l'équipe du Bureau qui s'est réunie dimanche dernier pour les votations, c'est toujours un moment très agréable.

4) Communications des délégués aux associations intercommunales

H. Pradervand

Donne la parole à l'assemblée.

N. Darricau

L'Association intercommunale de l'AISGE s'est réunie le 21 octobre dernier pour une séance extraordinaire. Cinq préavis ont été soumis à l'assemblée.

- Le budget de l'accueil de jour 2025 – une reprise identique des chiffres 2024 avec un déficit budgété de CHF 507'000.-
Le budget provisoire pour 2025 qui avait été soumis en août au Codir ne présentait pas un déficit inférieur à celui de 2024. Le Codir a donc décidé de reprendre les choses en main. Et petit rappel, la directrice générale a été licenciée cet automne. Le Codir a expliqué qu'il entreprend actuellement une analyse approfondie des coûts de l'accueil de jour, notamment pour ce qui concerne les ressources humaines et l'administration. Et l'objectif de cette analyse vise à déterminer si l'AISGE n'est pas surdotée en matière de personnel.
Les comptes 2024 de l'accueil de jour qui sortiront au printemps 2025 permettront de faire un vrai point de situation des finances.
Il est à noter que la Cour des comptes vient de publier un rapport numéro 87 comparant les coûts de l'accueil de jour des différents réseaux de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants. Ce rapport montre que les coûts de l'AISGE, donc l'accueil du jour, sont dans la moyenne par rapport à des structures de taille équivalente.
Le budget de 2025 a été accepté.
- Le deuxième préavis: une demande de CHF 1'208'000.- pour l'achat d'une servitude d'usage et de CHF 96'000.- pour l'aménagement des locaux de l'UAPE de Givrins. La demande a été acceptée.



- Troisième préavis : une demande de crédit de CHF 114'000.- pour la modernisation du système informatique comptable de l'accueil de jour. La demande a été acceptée.
- Quatrième préavis : L'ajout d'un alinéa au règlement du personnel pour l'engagement de personnes retraitées.
Cet objet a donné lieu à de longs débats, notamment concernant la garantie de bonne santé du personnel retraité et la sécurité des enfants. Le préavis a fait l'objet d'un amendement qui demandait l'ajout d'une mention pour circonscrire ces possibilités d'engagement aux accompagnements *Péditrains*, *Pédibus* et *Patrouilleurs*, postes pour lesquels l'AISGE demande des ressources. L'amendement a été refusé de peu et le préavis accepté.
- Cinquième et dernier préavis : un crédit supplémentaire de CHF 15'000.- pour l'agrandissement du centre des jeunes et de Genolier, suite aux exigences de la mise à l'enquête. La demande a été également acceptée.

Pour terminer, une interpellation a été déposée auprès du Codir dans le but d'obtenir des éclaircissements sur divers fronts de fonctionnement de l'AISGE.

Le Codir se retrouve à nouveau dans l'opérationnel et attend les résultats d'un audit en vue d'une éventuelle réorganisation. De plus, avec un départ à la retraite, un licenciement et un congé maternité aux trois postes dirigeants de l'administration générale de l'AISGE, l'interpellation souhaite mettre en évidence le volet de la gestion opérationnelle. Elle demande également que les échanges entre Codir, Commissions et Assemblée se fassent dans le respect afin de maintenir un lien de confiance.

Dans sa réponse du 26 novembre, le Codir assure travailler pour rétablir la stabilité organisationnelle et opérationnelle. Un organigramme actualisé sera publié prochainement. Le Codir souhaite adopter une approche équilibrée pour garantir la pérennité de l'AISGE.

Comme toujours, les rapports des différentes commissions, l'interpellation et la réponse du Codir sont disponibles sur le site de l'AISGE.

S. Breitenmoser

Une séance du Conseil Intercommunal du Groupement forestier La Colline a eu lieu le 10 octobre 2024 à Givrins. Deux préavis ont été présentés :

- Préavis concernant le budget 2025
- Préavis concernant le programme des travaux annuels 2025

Les deux préavis ont été acceptés.

Concernant le budget, il est relativement prudent. Il se fonde sur la réalité du contexte climatique et économique actuel. Le déficit prévisionnel ou équilibre budgétaire du groupement forestier est estimé à CHF 273'700.

C'est plus élevé que celui budgétisé en 2024 (CHF 269'000.-) et plus bas que celui chiffré dans les comptes 2023, qui était de CHF 297'000.-

Les contributions par communes sont au prorata des surfaces de forêt, cela correspond à CHF 102'942 pour Givrins.



Il est à rappeler que, outre son activité principale économique de production et vente de bois (revenu principal) la forêt comporte également trois autres fonctions importantes :

- La protection contre les risques naturels,
- La promotion de la biodiversité,
- L'accueil loisir pour la population
-

Bien que primordiales, ces fonctions ne sont pas chiffrables.

Le deuxième préavis, accepté également, était le programme des travaux forestiers 2025. Le programme des travaux forestiers du groupement s'inscrit dans le Plan cantonal de gestion des forêts. En effet, celui-ci établit les bases des travaux et le volume de bois possible à abattre.

A titre de rappel, la nouvelle Directive vaudoise ou *Plan vaudois pour l'adaptation des forêts au changement climatique*, a été adoptée en 2023.

Cette directive impacte sur les travaux principalement concernant les soins culturaux.

N. Vez Raymond

Se permet de prendre la parole en l'absence de M. Richard Grahn, qui, en principe, fait le compte-rendu pour Région de Nyon.

Lors de l'assemblée qui s'est tenue le 30 octobre à St-Cergue, le Conseil intercommunal a largement soutenu le préavis du Codir en demandant un crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil, le *Lapin Blanc*, et permettre la restructuration « 4 saisons » de Télé-Dôle. Trois commissions se sont penchées sur cet objet.

Cela a donné lieu à passablement de discussions entre le Codir et les commissaires. Les trois commissions ont recommandé de soutenir le préavis, tout en le conditionnant à l'octroi des aides attendues du Canton. Ces aides ont entre-temps été allouées dans leur plus grande partie.

C'est donc un crédit de CHF 2'600'000.- qui est demandé aux communes qui font partie du DISREN, le dispositif d'investissement solidaire de Région de Nyon, ce qui évite la faillite immédiate de Télé-Dôle-France et, par là même, la faillite de Télé-Dôle-Suisse. Ce qui aurait eu des répercussions financières très graves sur Région de Nyon, puisqu'elle aurait perdu, de mémoire, CHF 4'500'000.- de prêts de cautionnement. Elle aurait également perdu tous les investissements qu'elle a consentis depuis dix ans, qui s'élèvent à peu près à CHF 3'000'000.-

La perte aurait été beaucoup plus lourde pour Région de Nyon si ce préavis n'avait pas été soutenu. Elle aurait entraîné la faillite avec, sur les bras, un bâtiment pas terminé et des infrastructures non maintenues en service et à l'abandon. Il est vrai que les commissions ont aussi, pointé le doigt sur la gestion qui a été faite ou les choix qui ont pu être faits dans le passé par les Conseils d'administration de Télé-Dôle, mais il s'agit avant tout de solder le passé et d'essayer de construire l'avenir dans les meilleures conditions avec le développement de ce tourisme « 4 saisons », qui était une des conditions posées par le Canton pour donner des aides à Télé-Dôle. Un prochain Conseil intercommunal aura lieu dans la première quinzaine de décembre.

Tous les préavis et rapports des commissions sont disponibles sur le site de Région de Nyon, sous l'onglet « Conseil intercommunal ».

F.-H. Bovet

Il n'a pas été mentionné qu'en cas de faillite, il y aurait des frais de démontage de la totalité des installations. Ce sont des frais effectifs considérables.



Laisse la parole à R. Zellweger pour l'amendement concernant l'informatique

R. Zellweger

Comprend, en lisant la ligne « informatique » sur le budget, surtout dans la situation actuelle, cela peut faire bizarre.

Néanmoins, cela fait plus ou moins une année que la Municipalité travaille sur un concept de communication. Tient à rester rassurante, un concept de communication à la taille de Givryns, pas de Gland. Il est important de rendre notre service à la population plus efficient.

Le site actuel devient obsolète, et l'entretenir techniquement et pratiquement par notre administration devient extrêmement compliqué. Certains modules, comme mentionné dans le préavis, deviennent compliqués à gérer ou ne sont tout simplement possibles. C'est toujours très souhaité et souhaitable que les gens se rendent à l'administration, mais des petites imputations, des petits changements pourraient être faits par le biais informatique. Tout le monde gagnerait du temps.

L'entretien est considérable. Certainement, tous les conseillers ont déjà ouvert ce site, on peut critiquer ou pas l'esthétique, c'est aujourd'hui presque un défi d'aller y faire des recherches précises sur le site internet. L'administration perd un temps considérable et l'utilisateur ne s'y retrouve pas.

L'entier du concept de communication a été revu drastiquement à la baisse. Ce qui est prévu dans le budget est une simple mise à jour impérative pour le bon fonctionnement des services de l'administration. En résumé, plus d'efficacité, plus d'efficience, et un net meilleur flux d'informations et service à la population ont été présentés dans ce préavis. C'est pourquoi, elle demande à l'assemblée de refuser cet amendement.

C. Nardone

Concernant l'amendement numéro 3, comme précisé tout à l'heure, il n'y aura pas de budget parce qu'on va tout autofinancer. A cependant préparé tous les vrais impacts, parce qu'en fait, si on veut amender, il faut amender juste et tous les comptes concernés.

Les amendements proposés font que ce n'est pas équilibré. Si le vote se fait tel quel, l'amendement sera annulé par la Préfecture.

Présente les choses telles qu'elles doivent être. Il y a à la fois des règles sur le coût et sur la TVA. Ensuite, il faut équilibrer tout ça, et faire les attributions aux réserves. Beaucoup de comptes sont touchés.

M. Dauphin

Souhaite reprendre les termes de Mme la Syndique au début de ce Conseil communal. Effectivement, les rapports de la COGEF amènent avec certitude que le Municipalité se doit d'expliquer, de partager ses réalités, ses contraintes et ses visions.

Dans ce cadre-là, le dicastère des eaux, a convoqué la COGEF à une séance qui s'est tenue le 12 novembre dernier avec les services de l'État ainsi que le bureau d'ingénieurs mandataire, Bovard et Fritsché, afin faire part des différentes contraintes qui attendent la Commune tant en ce qui concerne l'assainissement, donc eaux claires/eaux usées (EC/EU), que pour l'eau sous pression (ESP) et le fameux PDDE. Ce dernier existe depuis 2018.

Comme précisé par M. Nardone auparavant, pour les eaux, les comptes sont affectés, ce qui veut dire que tout ce qu'on ne rentre pas d'un côté, ne sort pas de l'autre. De toute façon, il n'y aura aucun impact sur les finances communales.

C'est un impact sur les finances privées, mais pas sur les finances communales. Il faut en être bien conscient même si ce n'est pas agréable.



Il y a une réalité, c'est qu'il n'appartient pas à la communauté d'assumer des coûts dans des comptes affectés.

Si on reprend les années précédentes dans les budgets de la commune, on peut voir que pour l'assainissement et l'eau sous pression, il y a des prélèvements qui sont faits sur les comptes de réserve. Et ça, ce sont des choses qui ne devraient pas se faire parce que ce sont des comptes affectés. Donc les dépenses et les revenus doivent s'équilibrer. On doit être à zéro. C'est le principe de fonctionnement de ces comptes-là.

C'est la raison pour laquelle il y a des augmentations du coût de l'eau autant dans l'évacuation que dans l'eau potable. Anne-Lise Bally se posait cette question d'augmenter le prix de l'eau déjà depuis la législature 2016. Cela ne s'est pas fait.

En tant que consommateur, il y a le principe du pollueur-payeur. C'est au consommateur, pas à la collectivité, de payer pour ça.

Il y a des augmentations importantes des coûts qui sont imputés à la commune. En premier lieu l'APEC, l'Association pour l'évacuation des eaux, pour laquelle les coûts vont exploser avec la construction d'une deuxième station d'épuration. Également au niveau de la SAPAN, les coûts vont augmenter de manière extrêmement significative.

Tout cela est répercuté sur la commune. Il est évident que ça a « in fine » une répercussion sur le montant qui est facturé au consommateur. Jusqu'à maintenant, rien n'a été fait, les coûts de l'eau pour Givrins n'ont pas bougé depuis de nombreuses années.

Ce n'est malheureusement plus possible aujourd'hui et surtout avec les défis attendus. Il est important de préciser également que sans entretien régulier des infrastructures, les coûts d'exploitation et de distribution, seront plus importants sur le long terme et vont préjudicier les générations futures. Indépendamment de l'aspect financier, la commune a des obligations vis-à-vis de ses administrés.

Ne pas garantir le maintien des installations communales selon les bases légales et les normes en vigueur préviendrait, non seulement, à faillir à son devoir, mais à reporter les manquements et donc le prix qui en découle sur les générations futures. Et ça, c'est évidemment en aucun cas ce que souhaite la Municipalité. Ce qui a peut-être aussi biaisé le jugement ou l'interprétation de la COGEF pour le budget de cette année, c'est que comme pour les bâtiments, le budget de l'eau a subi des réorganisations et en fait, si on regarde le budget 2023 et le budget 2024, il y a une augmentation de seulement CHF 7'000.-.

Le budget 2023, était à CHF 73'000.- francs, le budget 2024 à CHF 80'000.- mais dans les tableaux, les répercussions ne sont pas aux mêmes endroits.

Il a été souhaité, par souci de transparence, de mettre des explications aux différents postes.

Les postes cités par la COGEF, sont des actions mises en place par sa prédécesseuse depuis 2019. Tout cela va devenir simplement une obligation cantonale à partir de, probablement, 2026 ou 2027 d'entretenir son réseau de manière structurée et visible avec caméra, etc. Cela avec le nouveau PGEE, le plan général d'évacuation des eaux, qui va entrer en vigueur au niveau cantonal très soudainement. Ce système, mis en place depuis 2019, est un tournus annuel sur la Commune, il se fait par portion de territoire, et on analyse l'état des conduites et s'il y a des défauts, ce qu'il faut pouvoir réparer, ce qui est urgent, ou moins urgent. Cela est classifié et répertorié dans un système, qui s'appelle le SIT, le système d'information du territoire. Cela permet d'avoir exactement la notion de quel est l'état de la conduite en question, est-ce que les réparations sont à faire maintenant, est-



ce qu'il n'y en a pas à faire, est-ce qu'elles sont urgentes, moins urgentes, est-ce qu'elles peuvent être reportées dans 5 ans, etc...

Les coûts de réhabilitation sont tous ces petits travaux, petits entretiens, qui seraient découverts à la suite du passage caméra.

Évidemment que s'il devait y avoir une conduite complète à changer, ce serait l'objet d'un préavis d'investissement.

Évidemment, qui dit passage caméra, dit interprétation du résultat du passage caméra.

Elle n'est pas ingénieur hydrogéologue. Il appartient de faire faire ça par un bureau professionnel, qui nous transmet un rapport avec des conclusions et les actions à entreprendre à court terme, moyen terme et long terme. La Commune les met ensuite en application. Ces démarches permettent de pouvoir planifier, anticiper et donc ne pas se retrouver avec tout d'un coup, ou alors dans l'urgence, une canalisation complète qui lâche.

Il est évidemment impossible de garantir que ça n'arrivera jamais, mais au moins ça limite ce genre de risque. En effet, une canalisation d'eau claire qui lâche, c'est des frais conséquents. La dernière fois que c'est arrivé, proche de la route de la Scie, c'est plus d'un demi-million au budget. On ne parle plus de CHF 20'000.- de réhabilitation pour plusieurs réhabilitations.

Présente un tableau pour illustrer ses propos et montre ce que devrait réinjecter la Commune pour son réseau EC/EU chaque année pour son entretien, et non pour son amélioration. Ce sont des coûts normaux, les infrastructures s'entretiennent et c'est budgété sur une période d'amortissement du réseau qui est d'à peu près 80 ans.

C'est pourquoi, elle demande à l'assemblée de refuser les amendements proposés par la COGEF pour ce sujet.

N. Vez Raymond

Le PECC n'est pas un programme à la carte que la commune a inventé. Le PECC c'est un programme du canton pour permettre aux petites communes de pouvoir, à leur échelle, établir un plan énergie et climat. C'est un projet qui est suivi par le canton tous les six mois, un rapport doit être fait sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des différentes actions.

Donc si on réduit le PECC à ce que la COGEF demande, cela ne signifie rien d'autre que la fin du programme. Givrins serait une des seules communes parmi les 80 communes du canton et les 17 communes du district à cesser ce programme, ce serait regrettable. Ce budget a été réduit au maximum en tenant compte de la situation financière de la Commune.

Dans le budget 2024, avait été porté plus de CHF 80'000.- pour le PECC et il n'a quasiment rien été dépensé cette année pour plusieurs raisons. D'une part parce que ses priorités de Municipale dans cette première moitié de législature se sont concentrées sur le PACOM et sur le CAD avec la reprise du CAD par la SEFA et les travaux d'extension qui sont faits en ce moment. C'était peut-être plus chronophage et plus énergivore et les actions du PECC ont été mises un petit peu de côté. Plusieurs choses ont néanmoins été mises en sur le terrain.

En voici quelques exemples :



- un plan de fauchage différencié des talus, ces derniers sont d'une grande valeur au niveau de la biodiversité,
- une pose de nichoirs, en collaboration avec le Parc Jura Vaudois pour faire une cartographie des endroits où il serait possible d'améliorer la biodiversité sur le terrain communal
- des journées d'arrachage des néophytes et des plantes invasives
- la mise sur pied d'un Repair Café
- l'organisation de conférences sur l'eau, d'où vient l'eau que consommée dans notre région
- des séances d'informations et des flyers d'informations sur les procédures pour les particuliers qui veulent assainir leur bâtiment mais qui ne savent pas trop comment s'y prendre (quelles procédures ? quelles subventions ? à qui s'adresser ?)
- la mise en place d'une plateforme pour accompagner les particuliers qui voulaient poser des panneaux photovoltaïques mais qui ne savaient pas non plus à qui s'adresser, quelle surface poser et comment s'y prendre
- la mise en place d'une nouvelle commission, la CODEC la commission durabilité, énergie et climat

Pleins de jalons se sont mis en place. La mise à disposition de quelques véhicules Mobility dans le village a été sondé pour savoir s'il y avait un réel intérêt pour la population. Il y a eu relativement peu réponses et elles étaient partagées. Cette action a été mise de côté pour faire des économies. Si le programme du PECC veut être suivi, il faudra mettre en place d'autres choses. Un investissement important concerne les bornes de recharge électriques, en effet, et de toute manière les communes seront tenues de le faire si la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie (prochainement discutée au Grand Conseil) passe cela deviendra tout simplement une obligation. L'idée était d'anticiper.

Aussi certaines propositions qui avaient été faites ce printemps par Mme Dauphin pour la végétalisation et l'amélioration de la biodiversité des espaces publics, notamment le préau de l'école. Ce dernier est extrêmement minéral et des petites choses pourraient être mise en place. Le montant prévu n'est que de CHF 5'000.-.

Enfin, toute la liste correspond à des actions très concrètes et regrette que la COGEF, à la suite de la réunion du 12 novembre ne l'ait pas recontactée pour peut-être mieux comprendre dans quel contexte ces coûts s'inscrivent et pour pouvoir expliquer qu'il est impossible de « couper » des actions ici et là car c'est un tout. C'est un projet qui a été validé par le Canton, élaboré lors de l'atelier participatif avec la population avec « Ensemble pour demain » accompagné d'un QR Code qui renvoyait sur le site Givrins et les explications déployées aux différents endroits de la Commune où les actions du PECC sont mises en œuvre.

Si cet amendement est accepté, ce serait aussi mettre à la poubelle des dizaines d'heures de travail qui ont été faites au sein de la Municipalité et avec les citoyens. Ce serait regrettable.

Demande à l'assemblée de ne pas soutenir cet amendement.

M. Dauphin

Souhaiterait ajouter quelques précisions, notamment par rapport à ce qui a été soulevé dans le rapport de la COGEF qui a constaté qu'il n'y avait pas de fuite sur la Commune. Malheureusement tel n'est pas le cas. Ce ne sont pas forcément des fuites qu'on voit et qui font des rivières au milieu de la mais il y a bien des fuites et des fuites importantes sur le réseau. A tel point que depuis trois ans, il n'y a plus de trop plein dans le réservoir. Après discussion et analyse de la situation avec les professionnels, ils sont tous d'accord pour dire que ça ne peut venir que de fuites. Pour parler de simplement ces dix derniers jours il y a deux fuites en cours sur la commune, dont une à la route de la Scie, et c'est plus de dix litres/minute qui s'écoule en dehors du réseau et ce n'est toujours pas résolu. Il y en a une également derrière la compostière, sur la conduite qui vient directement de la SAPAN. Ce sont les fuites qui sont maintenant répertoriées et connues. Il y a toutes celles qu'on ne voit



pas et qu'on ne connaît pas et qui sortent un jour parce que quelqu'un effectue des travaux et se rend compte qu'il y a de l'humidité. Cette campagne de recherche de fuites et une volonté communale mais aussi une obligation car le rapport de l'inspection de l'OFCO a lieu tous les 4 ou 5 ans sur la Commune. Lorsque l'inspecteur vient et contrôle tous les devoirs que la Commune a par rapport à l'eau potable, la distribution de cette denrée alimentaire, parce que l'eau potable est considérée comme une denrée alimentaire. Présentement, dans le rapport de 2023, il a été demandé de faire cette campagne de recherche de fuite. Ce sont des obligations légales qu'on ne peut pas choisir de faire ou de ne pas faire. Dans le cas où on ne se conforme pas aux conclusions de ces rapports, on risque une dénonciation à la préfecture et une condamnation par rapport au coût de l'autocontrôle.

Il y a une erreur dans le budget, les CHF 5'000.- pour la mise en commun du système de gestion informatique avec les autres communes. Ils ne doivent pas figurer au budget ce sont des coûts qui seront portés dans un préavis qui sera prochainement présenté pour renouveler le système de gestion informatique.

Ce système de gestion informatique du réseau d'eau potable n'est pas une obligation légale mais alors si Givrins n'a plus ce système de gestion informatique de l'eau potable. Cela va être très compliqué à contrôler, de l'eau vient de la SAPAN, il faut gérer les niveaux des réservoirs en fonction du débit et de la demande. Il faut gérer le niveau des réserves incendie. Tout cela est informatisé. On ne peut pas se permettre de faire ça « à l'œil » ou avec un mètre dans le réservoir. Le système actuel, qui, malheureusement, est obsolète et a atteint sa fin de vie et va devoir être renouvelé.

Présente un tableau avec les coûts d'entretien sur la même base que celui de l'épuration. Il faudra également prévoir la désaffectation du réservoir des Chaumilles, qui sera à faire avec la création d'une nouvelle station de pompage. Les coûts sont de l'ordre de CHF 1'000'000.- il y a des investissements à prévoir dans le court terme. Certains autres dans le moyen-long terme mais d'ici 2033 le budget est de l'ordre de CHF 4'500'000.- pour l'eau potable.

Demande à l'assemblée de refuser l'amendement concerné.

C. Nardone

Souhaite partager une remarque supplémentaire « hors amendements », le paratonnerre est une recommandation du SDIS français, ce n'est pas une volonté mais c'est une forte recommandation d'en placer sur ce type de logement.

H. Pradervand

Donne la parole aux conseillers.

F.-H. Bovet

Souhaite s'adresser à l'assemblée à la suite de toutes ces informations car il faut relativiser tout ce qui a été et aimerait qu'on élève un tout petit peu le débat. Il faut se mettre en face des réalités, les décisions qui seront prises ce soir vont de la survie de la Commune, si on continue avec le train et ces multiples obligations. Givrins va tout simplement être mise sous tutelle. La COGEF l'a dit. Il a lu le rapport avec beaucoup d'intérêt et la mise sous tutelle veut dire que c'est une personne extérieure qui prend les décisions à la place des autorités en place et il pense que personne dans l'assemblée, ni la Municipalité, ni les Conseillers, ne souhaite qu'on en arrive là.

Lorsque les comptes ont été approuvés l'année passée il restait un capital de CHF 585'862.41 mais il n'avait pas été porté en déduction du capital. Le déficit de 2023 était de CHF 249'553.-. Ce qui fait que le capital actuel est de CHF 336'000.-. Ce n'est rien du tout ! Si on enlève ces fonds de réserve qu'on a ponctionné, qui correspondent à de l'argent virtuel, on arrive à CHF 325'000.- de déficit, donc on frise le dépôt de bilan tout simplement. C'est vraiment sérieux et souhaiterait que la Municipalité l'accepte une bonne fois pour toute. Il l'a déjà vécu, Givrins a eu CHF 600'000.- de déficit de fonctionnement. Cette année-là, on n'a plus « planté un clou » et l'année d'après on avait donné le tour.

La Municipalité continue à avoir des tas d'idées de développement, d'entretien, de bonne communication etc... c'est magnifique ! Mais il n'y a tout bonnement pas les moyens. C'est la raison pour laquelle il appuie complètement (même s'il y a des petites erreurs de



chiffres mais ce n'est pas le fond du problème) la démarche de la COGEF et demande de soutenir les amendements.

Beaucoup de choses ont été dites et il est difficile de réagir après coup.

A encore une remarque, un chiffre très important qu'il a lu et qu'il avait aussi calculé, les salaires de nos employés et les indemnités et vacations de la municipalité représentent CHF 830'000.- Ce n'est pas rien. Dans le cas d'une rupture de paiement que se passe-t-il ? doit-on mettre les employés au chômage ? Il faut absolument réduire la voilure pour éviter ça. Quand on n'a pas l'argent il faut accepter de sabrer. Il est passé par là, les vacations on est toujours bien content de les recevoir mais ça vaut la peine de fournir un petit effort et de diminuer le nombre d'heures mises à disposition de la collectivité.

V. Crelot

L'entretien est nécessaire mais si on fait un comparatif avec le privé, dans le cas de charges d'entretien trop importantes d'une maison. Si on n'a pas les moyens de les payer, on ne pourra simplement pas les faire. Il faudrait peut-être se pencher sur les revenus également et pas que sur les charges pour assainir la situation.

C. Nardone

Tout d'abord une Commune ne peut pas être en faillite, cela n'existe pas. Concernant les revenus, effectivement il y a une marge de manœuvre importante. Le sujet va être attaqué très prochainement. Cela risquera malheureusement de faire grincer les dents de certains à cause des hausses de prix. Mais effectivement il faut le faire. Notre patrimoine pourrait nous permettre des revenus. Et concernant les vacations, si toutes les heures étaient notées, on serait plutôt à CHF 240'000.- sur ce poste-là.

Tout se prépare et demande du temps. Il prend l'exemple d'une séance comme ce soir, elle dure environ deux heures et demande également deux heures de préparation en amont.

Concernant l'Auberge, on peut ne rien faire, on peut même la vendre et rembourser nos dettes. Cela ne va pas convenir aux citoyens.

F.-H. Bovet

Les municipaux touchent un fixe et dans ce fixe, il y a les séances de Municipalité et de Conseil communal. Il n'y a pas à noter d'heure pour la présence aux séances du Conseil Communal, cela fait partie du fixe.

R. Zellweger

Cela fait treize ans qu'elle est à la Municipalité, cela fait treize ans que le sujet des vacations est relevé. La Municipalité souhaite présenter, comme à chaque fin de législature, un préavis qui traite des vacations. Souhaite également souligner que la Municipalité souhaite contenir ses vacations dans une mesure proportionnée.

Concernant les salaires des employés, tient à mettre l'accent sur le fait que les municipaux sont des miliciens, ils ont besoin d'employés de qualité, avec de l'expérience. Ce sont eux qui vont aider la Commune à se sortir de cette situation. Ce ne sont pas les salaires des employés qu'il faut réduire. C'est une fausse économie.

F.-H. Bovet

N'a jamais proposé d'économiser sur les salaires. Il a juste relevé des chiffres pour se rendre compte de ce, justement, sur quoi on ne peut pas rogner et qu'il faut s'assurer d'avoir les moyens de payer.

R. Zellweger

Cela lui tient à cœur de valoriser les employés, qui sont indispensables dans cette situation compliquée.

C. Nardone

Vient de reprendre le préavis concernant les salaires fixes des municipaux. Ils couvrent les séances de la Municipalité et non celles du Conseil Communal. C'est écrit dans le préavis 35/2020 voté en décembre 2020.

M. Dauphin



Souhaite juste faire un constat, elle a repris le dicastère du Social depuis cet été. On fait plein de belles choses dans notre commune pour nos aînés et en est ravie mais quelqu'un s'est-il penché sur ce que cela coût au budget ? Aujourd'hui, on prend du budget sur le PECC alors que c'est tout un organisme à part entière validé par le Canton. On ne peut pas juste choisir ce qui nous plaît. On pourrait se dire que pour 2025, il y a certaines choses qu'on ne ferait pas pour nos aînés. Elle ne prêche pas pour sa paroisse étant donné que c'est son dicastère et est ravie de pouvoir offrir aux aînés ce qui leur est offert. Cependant, il faut se rendre compte que c'est une somme importante qui est dévolue à cela ce sont des heures de préparation aussi. Compte tenu de la situation financière de la Commune. C'est quelque chose qui avait été relevé en séance de Municipalité en cherchant à réduire les coûts. Elle était persuadée que le point allait être relevé par la COGEF, et personnellement, elle trouverait que pour et c'est quelque chose où j'étais sûre en voyant les amendements de la COGEF où je me suis dit tiens, ça, ça va être amendé donc de nouveau, je ne vous dis pas qu'il faut le faire, il serait possible de faire les choses un peu différemment.

F. Sauser

Souhaite revenir sur le sujet des aînés parce que la COGEF a bien noté que les économies ne seraient pas faites là-dessus, a priori tout le monde n'est peut-être pas d'accord... Pense que c'est bien qu'on laisse du budget pour ce genre de choses, c'est son avis personnel et souhaitait le partager. Ensuite, concernant la péréquation, en 2023 on avait sur ce poste-là CHF 1'400'000.- et là dans le budget il y a CHF 2'200'000.- Il a compris que les chiffres étaient imposés par le canton, est allé voir les tableaux mais n'a pas creusé car pas certain de trouver la réponse mais est-ce que le canton justifie cette augmentation par quelque chose ? Est-ce que le canton justifie l'augmentation de la péréquation énorme qu'on a en 2025 ou impose-t-il le chiffre sans dire pourquoi ?

C. Nardone

Il y a eu un effet de bascule entre péréquation et cohésion sociale. Un a baissé, l'autre a augmenté.

S. Sauser

Concernant les droits de mutations, le chiffre au budget est beaucoup plus bas qu'en 2024. Pourquoi ?

C. Nardone

Ce sont effectivement des chiffres sur lesquels on peut jouer. C'est de la spéculation et on pourrait jouer avec ce poste, y mettre CHF 200'000.- de plus et équilibrer le budget.

F.-H. Bovet

Ce n'est pas vrai, on ne peut jouer avec ça. C'est sérieux ! Il y a une marge de sécurité qui est très bien faite. Un budget se construit solidement et il faut admettre les remarques et les questions. Il faut se serrer les coudes et réduire le train de vie. Il y a des choses qui ne sont pas obligatoires sur 2025 et qu'on peut étaler.

M. Dauphin

Elle a repris ce qui avait été mis en place par sa collègue depuis 5 ans ça fait 5 ans que ça s'étale, c'est un tournus qui est fait sur 5 ans. Cependant, de vouloir saucissonner ce qui se fait est quasiment impossible car ce sont des secteurs définis. C'est peut-être possible de le faire sur 10 ans, c'est peut-être possible de réduire la zone mais ce qu'il y a de sûr c'est que l'ensemble des mesures doit se faire sur le secteur en même temps parce qu'il s'agit des mêmes acteurs qui sont là donc si on ne le fait pas comme ça, on ne fait qu'augmenter les coûts.

C. Demand

A trouvé que depuis le mois de septembre CHF 8'744.- perdu parce que l'appartement dans ce bâtiment au dernier étage n'est pas loué depuis le mois de septembre, pourquoi ne fait-on pas rapidement les travaux nécessaires ? Il ne se passe rien. Chaque mois, on perd presque CHF 2'200.- pour un appartement qui pourrait être loué.



T. Bernes-Lasserre	Concernant cet appartement, les devis sont bien en cours de réception, il reste encore un autre devis à recevoir. La décision des intervenants pourra ensuite être prise en Municipalité.
C. Demand	Quand est-ce qu'il pourra être loué ?
T. Bernes-Lasserre	Pense en janvier/février.
H. Pradervand	Souhaite revenir au sujet de départ, ce sont des discussions qu'on peu avoir à la fin de la séance.
S. Breitenmoser	Remercie la COGEF pour son travail très pointu et aussi des remarques de M. Bovet. Ca fait depuis qu'il a reçu le rapport qu'il y pense et trouve ça vraiment triste qu'on puisse arriver à une situation pareille. M. Sauser l'a soulevé, on a des amendements avec des économies qui reposent sur CHF 50'000.-. Mais quand figurent des chiffres comme la péréquation qui augmente de CHF 800'000.-. C'est triste et regrettable de devoir faire des économies sur pleins de petites choses utiles. En tant que membre de la CODEC, devoir abandonner des projets comme le PECC ou d'autres projets plus importants est très démotivant.
A Aletru	On a deux information contradictoire, M. Bovet nous disait qu'on pouvait être mis sous tutelle et on lui répond qu'une commune ne peut pas être en faillite. Ensuite, une question plutôt adressée à la COGEF. Comment peut-on être sûr que ces économies et amendements sont justifiées ? Il y a eu des contradictions. Comment est-ce qu'en tant que conseiller communal on peut statuer là-dessus ? Une autre chose plus concrète, il a trouvé le chiffre 810.3185.001 « Bovard et Fritsché », CHF 20'000.- qu'est-ce que c'est ?
M. Dauphin	Ce sont les honoraires du bureau mandataire ingénieur hydrogéologue pour tout l'accompagnement qu'il fait pendant l'année, par exemple en cas de fuite d'eau il y a non seulement le fontainier qui intervient mais aussi, dans la plupart des cas, Bovard et Fritsché pour ce qui est de la réflexion stratégique et le suivi d'autocontrôle.
C. Nardone	Cette année on vous a fait un budget très détaillé. Le but est de trouver et comprendre ce qu'il y a dans les comptes. La Municipalité paie un peu le d'être transparent. Concernant la faillite, ça n'existe pas, en revanche on peut être mis sous tutelle.
R. Derbigny	Les économies qui sont proposées par la COGEF sont estimées être des dépenses non urgentes et peuvent être échelonnées sur plusieurs années. L'entretien a toujours été fait peut-être pas toujours avec des caméras mais l'entretien était fait. Il n'y a pas besoin de faire des curages tous les deux ans.
M. Dauphin	Tous les cinq ans.
R. Derbigny	Tous les cinq ans et secteurs par secteurs Il faut absolument être très strict sur les devis et sur les interventions. Ce ne sont pas les mandataires qui vont freiner le nombre d'interventions. Ils doivent gagner leur vie et nous poussent à l'inverse.
C. Nardone	Si on regarde les comptes de 2023 on a CHF174'000.- de charges les comptes et en 2025, le budget est de CHF 202'000.-. La différence correspond à la ligne « externalisation et autocontrôle ». Aujourd'hui, John Berlie travaille pour le compte de l'eau et ce qu'il coûte à la Commune n'y est pas imputé dans l'épuration. Le Canton est de plus en plus exigeant et aujourd'hui, notre employé communal ne se sent pas capable de le faire tout seul, c'est très compliqué. Mme Dauphin non plus. Si quelqu'un dans la salle est disposé à le faire, qu'il n'hésite pas à se manifester. Mais c'est la seule différence dans le budget.



F.-H. Bovet	<p>Le budget n'est pas le même vu qu'il a un prix de l'eau supérieur. Si on ne change pas le prix de l'eau, il n'y a pas toutes ces nouvelles choses qui s'ajoutent au budget. D'ailleurs souhaite féliciter la transparence du budget tel que présenté cette année. A eu un peu de peine à se mettre dedans au début mais a apprécié mieux comprendre les chiffres. Il est vrai que ça provoque des discussions parce qu'il y a des chiffres qui apparaissent qu'on n'est pas habitué à traiter mais la discussion, en tant que telle, est toujours une bonne chose.</p> <p>Les fonds de réserves c'est parfait pour boucler des comptes mais pas pour un budget. La Commune a des problèmes de liquidité. Les fonds de réserves n'existent pas. L'important c'est la liquidité, parce qu'au bout, il faut payer... C'est la raison pour laquelle il parlait des employés et de leurs salaires, encore une fois, pas pour les revoir à la baisse mais pour s'assurer de pouvoir les payer. Il faut essayer de s'extraire des chiffres.</p>
C. Nardone	Il y a CHF 285'000.- d'excédent de liquidité précisé tout à la fin du préavis.
M. Dauphin	Alors pourquoi finalement ne pas augmenter le pris de l'eau pour augmenter ces fameuses liquidités ?
C. Morel	Dans le cas où maintenant les différents amendements seront débattus, peut-on toujours refuser le budget à la fin ?
H. Pradervand	La marche à suivre ce sera la suivante, les différents amendements seront votés dans l'ordre qu'ils ont été demandés par la COGEF, donc de 1 à 5. Chaque amendement peut être accepté ou refusé et à la fin, le préavis du budget sera voté avec les amendements acceptés. Il faut savoir que si le budget est refusé il doit être représenté avant le 15 décembre et approuvé.
F. Malherbe Vendrell	Souhaite remercier le travail des municipaux parce qu'il est là et de la COGEF qui s'est penchée avec assiduité sur ce budget. A l'aube du vote, trouve quand même extrêmement compliqué de se positionner et puis après les différentes discussions, souhaite savoir si la COGEF avait de nouvelles recommandations à faire ou non ?
R. Derbigny	Chacun est libre de son choix.
H. Pradervand	Un amendement peut être retiré par celui qui l'a proposé et n'importe quel conseiller peut proposer un amendement. La seule règle est qu'il doit être transmis par écrit au Bureau du Conseil.
F.-H. Bovet	Saisi la perche qui lui est tendue et souhaite sous-amender l'amendement n°3 et préciser que la taxe d'épuration doit être maintenue à CHF 1.80, il a été fourni par écrit à la secrétaire.
S. Oesterlé	Concernant le PECC, il a été précisé que tout n'avait pas été fait l'année passée mais qu'il a été possible de rester dans le programme cantonal. Est-ce qu'on pourrait imaginer la même chose pour cette année ?
N. Vez Raymond	Ce soir si l'amendement est accepté, il reste CHF 3'400.- et 22 actions à mener. C'est impossible.
H. Pradervand	Aucune prise de parole supplémentaire n'étant demandée, il est procédé au vote des amendements dans l'ordre.



L'assemblée décide par 26 oui, 3 non et 1 abstention l'amendement n°1 :
« La moyenne des vacations municipales annuelles des années 2021-2022-2023 étant de CHF 90'000.00 la rubrique 101.301.001 Vacation, le montant de CHF 90'000.00 est porté au budget 2025 en lieu et place des CHF 115'500.00. »

Puis décide par 22 oui, 5 non et 3 abstentions d'accepter l'amendement n°2 :
« A la rubrique 190.151.002 Entretien et hébergement site internet et wifi CHF 9'440.00 sont inscrits en lieu et place des CHF 23'000.00. »

Puis décide par 19 oui, 10 non et 1 abstention d'accepter le sous-amendement à l'amendement n°3 :
« La taxe d'épuration est maintenue à CHF 1.80/m3 d'eau évacuée par le réseau d'égout »

Puis décide par 17 oui et 13 non d'accepter l'amendement n°3 :
« La rubrique 460.3141.000 Entretien réseaux est portée au budget 2025 pour la somme de CHF 2'912.10 et la rubrique 460.3185.000 Honoraires et expertises EC/EU pour la somme de CHF 0.00 »

Puis décide 9 oui, 19 non et 3 abstentions de refuser l'amendement n°4 :
« La rubrique 470.3185.000 PECC, charges actions communales plan énergie-climat CHF 37'900.00, ce montant est diminué de CHF 34'500.00. Le solde CHF 3'400.00 est alors inscrit au budget 2025 rubrique 470.3185.000 »

Puis décide par 18 oui, 10 non et 2 abstentions d'accepter l'amendement n°5 :
« La COGEF dépose l'amendement n°5 portant sur la rubrique 810.4361.000 Taxe d'eau, le tarif CHF 1.50/m3 proposé dans le budget 2025 n'est pas justifié et par conséquent, le prix de l'eau de distribution doit être maintenu à CHF 1.20/m3. »

Enfin décide par 25 oui, 1 non et 4 abstentions d'accepter le préavis municipal n°34/2024 tel qu'amendé.

6) Communications de la Municipalité

R. Zellweger

Remercie l'assemblée pour son attention et les discussions riches en émotions.
 Invite les citoyens le 14 décembre pour la vente des sapins dans la forêt et le samedi 28 décembre pour la traditionnelle coupe de l'arbre

T. Bernes-Lasserre

L'Auberge ne fermera pas le 31 décembre, un accord de principe a été donné par les tenanciers. Cela permettra de conserver un lieu de vie agréable et également, accessoirement, quelques revenus.
 Les modalités d'application et opérationnelles sont encore à discuter.

7) Propositions individuelles et divers

H. Gremlich

Le chauffage à distance est un point assez compliqué. Il faut vraiment rendre plus efficaces les recherches de tuyaux du CAD, l'entreprise en charge est entrain de creuser un peu partout et la technologie actuelle devrait permettre d'éviter ces multiples sondages.



N. Vez Raymond	<p>Le remercie pour son intervention et d'être également régulièrement présent lors des rendez-vous de chantier les mercredis avec la direction des travaux.</p> <p>Concernant le raccordement de la parcelle dont il parle « en Gavagniou », il y a bon espoir que la conduite d'origine ait été trouvée pas plus tard que cet après-midi.</p> <p>La Commune souhaite vraiment minimiser les désagréments pour tout le monde et a bien entendu ses requêtes organisationnelles professionnelles.</p> <p>Les travaux devraient être terminés pour Noël.</p>
F. Sauser	<p>Les travaux du CAD étant bientôt terminés, est-ce qu'une remise en état du parking en face de l'église est prévue comme à l'identique ou a-t-on profité de la collaboration avec le NStCM pour améliorer le revêtement ?</p>
N. Vez Raymond	<p>Il n'y a rien de prévu de plus à sa connaissance.</p>
R. Zellweger	<p>En complément, les travaux à la gare sont prévu dans les prochaines années, il n'est pas très utile de prévoir des travaux sur ce parking en amont, il sera également utilisé comme installation de chantier.</p>
A. Aletru	<p>La question a été posée, il y a plusieurs mois, de remettre en état la pierre à beurre. Qu'en est-il ?</p>
P. Gonthier	<p>Il serait d'ailleurs bien que le Parc Jura Vaudois mette en évidence cet endroit. C'est un trait de l'histoire de notre région. Il est bien de rappeler qu'à l'époque, un berger descendait le beurre et s'arrêtait à cet emplacement, mettait le beurre dans un bassin et les bourgeois venaient récolter le beurre.</p>
R. Zellweger	<p>Ces communications seront transmises à M. Blumenstein.</p>
H. Pradervand	<p>Lève la séance à 22h47</p>

Le Président

Hugo Pradervand




La Secrétaire

Laure Mertens
